



# Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

[www.ville-claix.fr](http://www.ville-claix.fr)

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le onze avril deux mille vingt-quatre.

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. REVIL Christophe, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 3/04/2024

**OBJET : Demande de délivrance d'une parcelle en coupe affouagère en 2024.**

**PRESENTS :** M. Christophe REVIL- Maire, Adjoints : Mme MN. STRECKER, M. P. ROUSSET, Mme B. BERTHON, M. Y. PASDRMADJIAN, Mme S. ALPHONSE, M. JL. BOUCHAUD, Mme S. IMBERT, Conseillers municipaux : M.M. PELLOUX-PRAYER, Mme C. RANGOD, M. JM. PERINEAU, Mme M. BRUN, M. R. DA SILVA, Mme M. TROUILLEAU, Mme V. VERMAST, M. R. KELLER, M. F. GIRARD, Mme A. CHIANTIA, M. S. MOREL, M. F. GUITTON, Mme L. FINET, Mme I. COMTE DELPLACE, M. L. MARTIGNAGO, M. M. BRUN-PICARD, Mme I. MOFFELEIN.

**ABSENTS :** /

**POUVOIRS :** Mme. A. BOUCHET BERTOLINO, Mme J. GIRAUD, Mme M. MURIDI, M. R. OLIVIERI.

Mme Martine BRUN a été élue secrétaire.

**Délibération N° :** DEL 31/2024

**Nomenclature :** 3.5

**Domaine :** Direction Technique, Aménagement et Environnement

**Le Rapporteur : Monsieur Robert KELLER.**

Le Rapporteur EXPOSE au Conseil Municipal ;

VU le Code forestier,

VU l'arrêté d'aménagement n°FR84-685 de la Préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

VU le plan d'aménagement 2021-2040 de la forêt communale, proposé par l'Office National des Forêts,

Que concernant les coupes à asseoir en 2024 dans les forêts soumises au régime forestier, l'Office National des Forêts propose d'affecter la parcelle 11 en coupe affouagère.

Il est en effet prévu au plan d'aménagement de réaliser la coupe désignée ci-après.

Parcelle	Type de peuplement	Destination
N°11	Taillis sous futaie en Hêtre et Petit bois	Affouage

CONSIDERANT la volonté municipale de proposer aux habitants la possibilité d'exploiter la forêt communale pour une utilisation domestique.

Le Rapporteur PROPOSE au Conseil Municipal :

D'APPROUVER la destination de la parcelle 11 en coupe affouagère,  
D'AUTORISER Monsieur le Maire à demander la délivrance de la parcelle 11, au profit de la Commune,  
D'AUTORISER l'Office National des Forêts à marquer les lots, en vue de leurs attributions prochaines.

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Rapporteur  
et après en avoir délibéré à l'unanimité,*

APPROUVE la destination de la parcelle 11 en coupe affouagère,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander la délivrance de la parcelle 11 au profit de la Commune,

AUTORISE l'Office National des Forêts à marquer les lots en vue de leurs attributions prochaines,

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Directeur de l'Office National des Forêts et Monsieur le Préfet de l'Isère.

**Modalités de vote :** à l'unanimité (29 votants)

Le secrétaire de séance,

**Martine BRUN**



Le Maire,



**Christophe REVIL**



Date d'affichage: 17.04.24

Date de retrait: 17.06.24